CHARLEROI
PERMIS
D'ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATÉGORIE C AU SENS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
(Avec notice d'évaluation des incidences sur l'environnement.)

ÉTABLISSEMENT DE « CLASSE 2 »

N° PU/2025/0039 (bis)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Art. 90, Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Art. D.29-7., Livre I^er du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales

Concerne la demande en vue d'obtenir le permis unique :
Demandeur : SA KRINKELS
Objet : Demande de permis unique suite à la décision du 29 juillet 2026 du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi, et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction du Hainaut II, imposant la production de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement afin de répondre aux remarques émises par le service de prévention de la Zone de Secours Hainaut-Est.
Ces modifications portent sur : ajout borne incendie, présence d'un local pompier dans l'entrepôt et le compartimentage du bâtiment bureaux.
Demande de permis unique visant :
Pour le volet urbanistique : la construction d'un hangar semi-enterré de 2100m² en fond de parcelle, la création d'une zone de stockage extérieure avec une pente de 5%, le placement de 7 conteneurs, la construction d'un bâtiment administratif de 450m² sur 2 niveaux, la création de zones de stationnement et d'une zone de manœuvre pour les véhicules de la société.
Pour le volet environnemental : l'exploitation d'un centre de regroupement des déchets issus de l'entretien des espaces verts effectués par l'entreprise et comprenant une zone de car-wash, un atelier d'entretien et une zone de ravitaillement pour les véhicules de la société.
Les plans de l'établissement et la liste des bâtiments, des installations et des dépôts peuvent être consultés au Service du Permis d'Environnement.
Lieu d'exploitation : Rue de Dublin 60 à 6040 Jumet.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête
Le lundi 12 octobre 2026	Le samedi 17 octobre 2026	Le mardi 3 novembre 2026

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.
La demande peut être consultée au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête (Fermeture des bureaux le lundi 2 novembre 2026) :

1. **sur rendez-vous** du lundi au vendredi ;
2. **sur rendez-vous** à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 les jeudis 22 octobre 2026 et 29 octobre 2026 de 17h00 à 20h00.

Tout intéressé peut envoyer ses observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse ;

- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be) ;
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Vauban 14-15 à 6000 Charleroi) ;
- ou les remettre contre récépissé, **sur rendez-vous** au Service du Permis d'Environnement,

et ce pendant la durée de l'enquête.
Les réclamations et observations verbales sont recueillies **sur rendez-vous**.
Le dernier jour de l'enquête se tiendra à 10h00 au service du Permis d'environnement, une séance de clôture où seront entendues les personnes qui le désirent, **sur rendez-vous** à prendre au plus tard la veille jusque 15h30.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :
Demandeur : Monsieur DE LEENER Johan (02 425 31 77).
Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi, Rue de l'Écluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).
Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction du Hainaut II, Rue de l'Écluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).
Service du Permis d'Environnement : Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly (071 86 39 29).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est les Fonctionnaires technique et délégué.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le Livre I^er du Code de l'Environnement.

Charleroi, le 6 octobre 2026.

Le Directeur général,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI - HAINAUT -

(s)Tanguy LUAMBUA
9e Échevin